

Schüco International SCS – B.P. n° 3 – 78612 Le Perray en Yvelines Cedex

Service : Marketing PVC
Contact : M. MATTI
Tél : (+33) 1.34.84.23.10
Fax : (+33) 1.34.84.23.59
e-Mail : smatti@schueco.com
Réf : Etiquette COV
Date : 16/01/2012

Objet : Etiquette relative aux émissions de polluants dans l'air

Madame, Monsieur,

Ils vous a été intimé, par décret n° 2011-321 paru au journal officiel le 23 mars 2011, de reporter à compter du 1er janvier 2012, un étiquetage de vos produits de construction révélant leurs émissions de polluants volatils (cf. document ci-joint), décret qui concerne tous les produits mis à disposition du marché à compter du 1er janvier 2012.

Le SNEP et l'UFME, auquel SCHÜCO adhère depuis de nombreuses années, ont établi en ce sens, et ce dès 2009, une fiche environnementale et sanitaire relative aux fenêtres et porte-fenêtres en PVC à double vitrage.

Nous vous invitons à exploiter les informations et conclusions de cette fiche, et de ses rapports connexes, lesquels permettent l'octroi aux fenêtres PVC du niveau A+ d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Sincères salutations,

Skander MATTI
Responsable produits PVC - France

